



**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE Extraordinaire
(Vendredi 15 juin 2018, CAP d'AIL)**

ORDRE DU JOUR :

- Corrections Statuts et Règlements Comité

Clubs Présents : 128 voix sur 143

O. ANTIBES JLP (10 voix) - A.S. CANNES MANDELIEU (11voix) - A.S. MONACO (10 voix) - U.S. CAGNES (6 voix) - H.B BEAUSOLEIL (2 voix)- H.B. MOUGINS/MOUANS-SARTOUX (7 voix) – OGC NICE HB (5 voix) - CARROS H.B.C (6 voix) – ES CROS CAGNES HB (4 voix) - A.S.B.T.P. NICE (9 voix) - CAVIGAL NICE (9 voix) - VALLIS-AUREA (4 voix) – CONTES UC (2 voix) - Pays de GRASSE HB - A.S.P.T.T (10 voix) - A.S LA TURBIE (2 voix) –SPCOC LA COLLE sur LOUP (5 voix) - AS MENTON HB (5 voix) - VENCE H.B (4 voix) - A. C. BORDIGHERA (2 voix) - U.S. SAN CAMILLO IMPERIA (3 voix) - VILLENEUVE-LOUBET HB (5 voix)- VILLEFRANCHE SJB HB (3 voix) – HANDBALL BREIL sur ROYA (2 voix)- PALLAMANO VENTIMIGLIA (1 voix) - RIVIERA HANDBALL (1 voix)

Clubs excusés :

H.B. PUGET-THENIERS(3 voix) - HB DES COLLINES (8 voix) - AS ST MARTIN HB (4 voix)-

Conseil d'Administration : 3 excusés

La Présidente, Marie-Laure LEHUREY FENASSE, ouvre les débats à 19h30, remercie le club de MONACO de nous accueillir dans ce magnifique Club House.

Elle se félicite de clubs présents : un total de 128 voix en présence sur 143 possibles.

Elle cède la parole au secrétaire général afin d'expliquer la raison de cette Assemblée Extraordinaire. Il y a deux ans, les dirigeants du Comité, avaient transmis à la Fédération Française de HANDBALL de nouveaux statuts en corrélations avec ceux exigés en raison du plan de territorialisation fédéral. Apres des corrections du service compétent de la FFHANDBALL, Règlement Intérieur et Statuts Règlements du Comité des Alpes-Maritimes furent adoptés à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du jeudi 31 mars 2016, à Villeneuve-Loubet. Et l'**Article 29 stipulait :**

« Après la fusion des ligues de Côte d'Azur et de Provence Alpes, le nom de la ligue régionale de Côte d'Azur figurant aux articles 1, 6, 8.1, 9.5, 9.8, 10.5, 18, 24, 25, 26 ci-avant sera remplacé par le nom de la ligue issue de la fusion.

COMITÉ ALPES MARITIMES FFHANDBALL



«Esterel Gallery» - Maison Régionale des Sports
809, Boulevard des Ecureuils - 06210 MANDELIEU
Tel. 04-92-97-46-73

6306000@ffhandball.net <http://www.comite06handball.fr>

La modification du texte de ces articles interviendra alors sans qu'il soit nécessaire de procéder à une modification des statuts du comité des Alpes Maritimes et le présent article sera caduc ».

Modifications adoptées à l'unanimité des présents.

Notre Règlement Intérieur et nos Statuts et Règlements seront normalement transmis à la Ligue PROVENCE ALPES CÔTE d'AZUR, la Fédération Française de HANDBALL et à la Préfecture. Ils seront à la disposition des clubs et seront déposés sur notre site.

L'ordre du jour étant épuisé, à 19h45, Marie-Laure clôture notre Assemblée Générale Extraordinaire pour ouvrir notre 52^{ème} Assemblée Générale Ordinaire.

La Présidente

Le Secrétaire Général
Patrick FENASSE